



Prime exceptionnelle versée plus de trois ans sur mes fiches paye

Par **frhana**, le **26/07/2016** à **16:07**

Une prime exceptionnelle devient - elle obligatoire après plus de trois ans déclarée sur fiche de paye et soumise à toutes les charges.

Une prime exceptionnelle m'a été versée pendant plusieurs années par ma boîte suite à un travail que j'effectue toujours et pour lequel je la reçois.
Pour l'année prochaine 2017 j'ai toujours le même travail à effectuer et on m'annonce d'ores et déjà qu'elle pourra m'être supprimée. Je n'ai jamais eu d'augmentation au mérite ni pour un sacré bon boulot que je fais au niveau de la boîte qui a toujours été reconnu verbalement et jamais par écrit et cette prime exceptionnelle est la seule preuve écrite. Si jamais mes employeurs décident de me la retirer y a-t-il un recours possible au niveau des prudhommes vu que j'ai entendu dire qu'une prime exceptionnelle qui a été versée sur plus de 3 ans elle devient obligatoire. Mille mercis pour votre réponse

Par **P.M.**, le **26/07/2016** à **17:58**

Bonjour,
Il n'y a pas de délai pour qu'une prime exceptionnelle versée individuellement devienne obligatoire...